

**BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT
DES LANGUES SECONDES**

(PROGRAMME 7090)

Guide des stages
Stage II – Sensibilisation au secondaire



Table des matières

Table des matières	1
2. Stage II : Sensibilisation au secondaire	2
2.1. <i>Description</i>	2
2.2. <i>Chronologie et description des activités</i>	3
2.3. <i>Évaluation</i>	5
2.4. <i>Profil de sortie : compétences attendues</i>	7
ANNEXES	8
Annexe 1 : Grille d'évaluation à compléter par l'enseignant associé	9
Annexe 2 : Grille d'évaluation du portfolio	16
Annexe 3 : Code de déontologie des stagiaires en enseignement	19
Annexe 4 : Éthique relative au lien de parenté	23

2. Stage II : Sensibilisation au secondaire

2.1. Description

Le stage II *Sensibilisation au secondaire* permet au stagiaire de prendre contact avec la réalité scolaire par le biais de l'observation, de l'aide ponctuelle à l'enseignement et de l'initiation à l'intervention pédagogique. Ce stage est d'une durée de **dix (10) jours consécutifs**. Il met l'emphase sur la (re)découverte de l'environnement scolaire et du rôle de l'enseignant d'anglais, langue seconde, au secondaire. Il amène le stagiaire à suivre l'enseignant¹ auquel il est jumelé afin de comprendre la nature de ses tâches en classe, auprès des élèves et dans l'école. Dans un premier temps, le stagiaire (re)découvre l'enseignement secondaire par l'observation. Il observe à cet effet l'organisation matérielle et pédagogique de la classe et de l'école, les ressources humaines et matérielles, l'organisation du temps d'activités en classe et hors-classe, et les comportements d'apprentissage et d'enseignement. Dans un deuxième temps, le stagiaire découvre l'enseignement au secondaire par de l'aide ponctuelle, la planification, l'animation ou la co-animation d'activités d'enseignement, et, de façon limitée, la prise en charge de groupes. L'enseignement demeure en tout temps sous la responsabilité de l'enseignant associé. Enfin, et si l'occasion se présente, le stagiaire est fortement encouragé à observer d'autres enseignants et/ou stagiaires ainsi qu'à rencontrer des intervenants susceptibles de contribuer à son développement professionnel.

Le stage II vise trois objectifs généraux, à savoir :

- porter un regard critique sur l'action enseignante au secondaire,
- s'initier à l'intervention pédagogique en anglais langue seconde au secondaire,
- éclairer le choix de carrière.

Plus spécifiquement, c'est par l'observation, l'analyse et la participation à des activités reliées à la tâche de l'enseignant que le stagiaire amorce son développement de la pratique de l'enseignement des langues secondes au secondaire.

La participation aux séminaires permet au stagiaire d'identifier les compétences qu'il devra développer (ses objectifs personnels). La rencontre individuelle lui offre la possibilité de recevoir une évaluation formative de son plan de stage et des rétroactions individuelles sur son degré de préparation au stage.

Le stage met le stagiaire en situation d'observation puis l'invite à participer à l'intervention pédagogique auprès de groupes-classes. Cette prise en charge lui permet dans un premier temps de s'initier à l'intervention pédagogique au secondaire. Dans un deuxième temps, une analyse réflexive basée sur l'observation et l'expérimentation du vécu scolaire en contexte réel permettra au stagiaire :

- de porter un regard sur l'action et d'y réfléchir à la lumière des observations, des expérimentations et des échanges réalisés avec l'enseignant associé, les autres enseignants rencontrés ainsi que ses pairs étudiants;

¹ Dans le cadre de ce premier stage, l'enseignant associé peut accompagner deux stagiaires à la fois.

- de préciser ses représentations de la profession enseignante en fonction de ses attentes et de la réalité de classe observée et expérimentée;
- d'éclairer sa décision de poursuivre le programme de formation dans lequel il s'est engagé.

Le stage *Sensibilisation au secondaire* s'effectue à la troisième (3^e) session du programme. Il est d'une durée de **deux (2) semaines complètes et consécutives** durant lesquelles le stagiaire est présent à l'école **cinq (5) jours par semaine**. Les journées professionnelles et pédagogiques sont considérées comme des journées normales d'enseignement et la présence du stagiaire à l'école est obligatoire. À l'intérieur de ces deux semaines, le stagiaire observe puis s'initie à l'intervention pédagogique au secondaire. La période d'observation est d'un **minimum de trois jours** situés au tout début du stage; la prise en charge de groupes est d'un **minimum de 150 minutes d'enseignement** ce qui équivaut, par exemple, à 2 périodes de 75 minutes, 2,5 périodes de 60 minutes ou 5 activités de 30 minutes. Le stagiaire planifie et réalise ses leçons et/ou activités d'enseignement en collaboration ou sous la supervision de l'enseignant associé. Ce dernier demeure en tout temps le seul responsable de l'enseignement et de sa classe.

En dehors des périodes d'observation, de préparation et d'enseignement, le stagiaire peut être invité à participer à des activités connexes (rencontres de parents, rencontres syndicales, projet éducatif, sortie éducative, etc.). Le cas échéant, le stagiaire est fortement encouragé à y participer.

Il est vivement déconseillé au stagiaire de s'engager dans des activités professionnelles ou autres qui risquent d'empiéter sur le temps et l'énergie dont il aura besoin pour effectuer son stage. De plus, **le stagiaire ne peut faire de suppléance durant cette période, pas plus qu'il ne peut se faire rémunérer par une école ou une commission scolaire pour son stage.**

Le stagiaire doit prendre connaissance de son rôle avant le début de son stage (voir *L'encadrement du stagiaire*) et veiller à l'accomplir. Le stagiaire qui éprouve des difficultés au début de son stage ou durant son stage doit en discuter rapidement avec l'enseignant associé et communiquer dans les plus brefs délais avec le superviseur du cours-stage, l'agent de stage ou le responsable pédagogique des stages.

Le stage de sensibilisation au secondaire compte pour **deux (2) crédits**.

Le stage I (DLA1035) et le cours *TESL Program and practice at the secondary school level* (DLA1019) sont **préalables** au stage II.

2.2. Chronologie et description des activités

Pour le stagiaire, ce stage comporte deux séminaires de préparation à l'Université, une rencontre avec la personne chargée du cours, dix jours dans une école secondaire pendant lesquels il observe et s'initie à l'intervention pédagogique, et un séminaire de retour à l'Université. Ces activités permettront de guider le développement des compétences du stagiaire. Les séminaires porteront sur les éléments suivants :

1. Deux séminaires de préparation au stage

Ces deux séminaires permettent au stagiaire d'élaborer son plan de stage, d'identifier ses objectifs et ses attentes et de planifier les activités d'observation qu'il aura à réaliser.

Premier séminaire : Préparation à l'observation de l'acte pédagogique

- élaboration d'objectifs d'observation et d'analyse;
- préparation d'une démarche d'observation et d'analyse;
- l'observation du comportement des élèves;
- identification des objectifs à atteindre, des compétences à développer (attentes des stagiaires) et des moyens pour y arriver;
- préparation du plan de stage.

Deuxième séminaire : Réflexion sur l'acte pédagogique

- retour sur le plan de stage;
- retour sur le dossier d'observation;
- analyse des attentes de chaque stagiaire;
- la pensée réflexive comme outil de développement professionnel.

2. Rencontre des stagiaires avec la direction de l'école et avec l'enseignant associé

Le stagiaire doit rencontrer la direction de l'école et l'enseignant associé avant le début de son stage. Cette rencontre a lieu à l'école. Elle permet au stagiaire de se présenter aux personnes du milieu scolaire responsables de son stage, de leur soumettre son plan de stage et de convenir de la planification et des modalités de réalisation du stage. Lors de cette rencontre, le stagiaire et l'enseignant associé abordent les points suivants :

- l'horaire des périodes d'enseignement,
- le moment où commenceront l'aide aux tâches d'enseignement et l'intervention pédagogique par le stagiaire,
- les activités à enseigner et le type de prise en charge (team-teaching, individuel),
- le matériel disponible et manuels utilisés,
- les caractéristiques des élèves et des groupes.

3. Réalisation du stage de sensibilisation en milieu scolaire

Le stagiaire doit être présent à l'école à temps plein. Les **premières journées de stage (minimum 3)** sont consacrées à l'observation des pratiques de l'enseignant associé. Agissant alors comme observateur, le stagiaire recueille le plus d'informations possibles sur l'ensemble de l'organisation de l'école (le personnel, les règlements et les services) et sur l'ensemble de l'organisation de la vie de la classe (les relations enseignants-élèves, la gestion de la classe et la gestion de la discipline). Par la suite, le stagiaire peut commencer à œuvrer comme aide-enseignant. Il offre ainsi son aide à l'enseignant associé pour accomplir certaines tâches telles que la planification et l'animation d'activités d'enseignement (minimum de cinq périodes), la surveillance ou la correction. Le stagiaire planifie à l'écrit chacune des situations d'enseignement-apprentissage selon les formats vus et pratiqués dans les cours DLA-1017 ou DLA-1019.

Le stagiaire doit aussi prévoir, sur une base quotidienne, des moments de réflexion critique sur les observations ou le travail qu'il a effectués durant la journée. Le stagiaire consigne le fruit de ses réflexions afin d'en faire la synthèse dans son bilan de fin de stage.

Si l'occasion se présente, le stagiaire est fortement encouragé à participer à une rencontre de l'équipe-école, de l'équipe-niveau ou de l'équipe-matière, à une journée pédagogique, à une rencontre de parents ou encore à une activité syndicale.

4. Séminaire de retour sur le stage

Le Stage II se termine par un séminaire de retour. Le séminaire de retour vise à soutenir le stagiaire dans le processus d'auto-évaluation de son stage ainsi que dans ses intentions de choix de carrière.

Ce troisième séminaire permet au stagiaire de :

- vérifier le niveau d'atteinte des objectifs identifiés dans son plan de stage;
- analyser la réalité observée et vécue;
- faire l'inventaire des activités d'enseignement et connexes auxquelles il a participé;
- faire des liens et comparaisons avec le milieu primaire;
- échanger avec ses pairs sur le vécu subjectif et affectif;
- lier théorie et pratique;
- identifier les raisons justifiant la poursuite de sa formation.

2.3. Évaluation

L'évaluation du stagiaire tient compte des sources d'information suivantes et se répartit comme suit :

- Travaux dans les séminaires pré-stage (incluant le plan de stage)..... 30%
- Évaluation par l'enseignant associé (Annexe 1) 35%
- Portfolio (Annexe 2)..... 35%

La participation aux séminaires permet au stagiaire d'identifier les compétences qu'il doit développer (ses objectifs personnels), de préparer son plan de travail pour chaque journée de stage et de cibler les observations qu'il aura à faire durant son stage.

Le portfolio sert de pont entre les quatre stages; il s'agit d'un outil évolutif qui s'enrichit d'un stage à un autre. Le portfolio reflète le développement de la pensée réflexive du stagiaire d'une part, et, d'autre part, met en évidence l'évolution des compétences professionnelles et le degré de professionnalisme atteint d'un stage à l'autre.

Le portfolio du Stage II inclut les éléments suivants :

- Lieu et date du stage,
- Niveau des élèves,
- Types de clientèle (fille, garçon, mixte, favorisée, défavorisée, etc.),

- Horaire de la semaine,
- Plan de travail pour chaque journée,
- Planification et outils développés s'il y a lieu,
- Objectifs personnels, les moyens prévus pour les atteindre et les rétroactions reçues en rapport avec ces objectifs,
- Observations et analyse :
 - des composantes organisationnelles et pédagogiques de l'école (voir [Annexe 3](#) dans le document *Balises communes*),
 - d'une période d'enseignement selon les descriptifs ("*lesson planning framework*") vus dans le cadre du cours *DLA1019 - TESL Program and Practice at the Secondary Level*,
 - du comportement d'un élève en difficulté en classe,
 - du comportement d'un bon élève en classe,
 - d'une situation problématique (conflit, comportement inadéquat, etc.) en classe ou dans l'école,
 - de la profession enseignante (le stagiaire doit aborder différents sujets avec l'enseignant associé afin de comprendre l'intérêt de ce dernier pour l'enseignement au secondaire, ses priorités, les difficultés rencontrées, les défis à relever, etc.).
- Rapport de fin de stage :
 - Analyse de l'expérience vécue avec l'enseignant associé (le stagiaire doit clairement identifier l'apport de l'enseignant associé à sa formation en se basant sur les échanges verbaux et sur les observations),
 - Retour sur les objectifs de formation et dans quelle mesure ils ont été atteints,
 - Identification des objectifs à atteindre et des compétences à développer pour le stage III,
 - Description de l'impact du stage sur le choix de carrière.







Le portfolio est évalué par le chargé du cours-stage selon la grille d'évaluation à l'Annexe 2.

Notation

L'évaluation du stage II se fait par le biais des grilles d'évaluation élaborées pour ce stage et annexées au présent fascicule. Pour la notation, se référer à l'échelle référentielle dans le document *Balises communes*.

2.4. Profil de sortie : compétences attendues

Au terme de ce deuxième stage, le stagiaire doit avoir démontré ses capacités à :

<ul style="list-style-type: none"> ✓ comprendre les différents savoirs à enseigner au secondaire; ✓ manifester une curiosité intellectuelle et une ouverture aux savoirs et aux savoir-faire; ✓ établir des liens significatifs entre la théorie et la pratique; ✓ manifester une compréhension critique de son cheminement culturel et en apprécier les potentialités et les limites à l'ordre secondaire. 	 Compétence 1
<ul style="list-style-type: none"> ✓ utiliser des stratégies pour améliorer son expression orale et écrite en anglais; ✓ tenir à l'utilisation de l'anglais dans ses communications avec l'enseignant associé et avec le responsable du cours-stage; ✓ communiquer clairement ses idées à l'oral et à l'écrit en anglais (ou français, s'il y a lieu); ✓ utiliser des expressions appropriées, sans erreur de vocabulaire en anglais (ou français, s'il y a lieu); ○ respecter les règles et les usages de la langue écrite (cohérence, clarté, précision des idées énoncées, etc.) en anglais (ou français, s'il y a lieu). 	 Compétence 2
<ul style="list-style-type: none"> ✓ anticiper les difficultés des élèves et prévoir des activités pour y remédier; ✓ planifier des séquences d'enseignement; ✓ ajuster ses outils suite à la rétroaction de l'enseignant associé. 	 Compétence 3
<ul style="list-style-type: none"> ✓ proposer des tâches qui suscitent l'engagement des élèves; ✓ fournir aux élèves des rétroactions fréquentes; ✓ guider et soutenir les élèves dans l'apprentissage du travail en coopération; ✓ susciter et maintenir la participation de tous les élèves. 	 Compétence 4
<ul style="list-style-type: none"> ✓ repérer les ressources disponibles à l'ordre secondaire et comprendre leur fonctionnement; ✓ faire des observations pertinentes de groupes-classes et de situations d'enseignement-apprentissage; ✓ porter un regard critique sur les observations réalisées et les situations vécues; ✓ manifester son désir d'apprendre; ✓ identifier ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver; ✓ se questionner sur ses choix professionnels; ✓ mener une démarche d'analyse réflexive sur des aspects précis de son expérience au secondaire. 	 Compétence 11
<ul style="list-style-type: none"> ✓ participer activement aux séminaires; ✓ démontrer son plaisir de côtoyer les élèves; ✓ adopter une attitude appropriée dans ses rapports avec les élèves; ✓ adopter une attitude appropriée dans ses rapports avec ses pairs; ✓ respecter les horaires de travail et adopter un habillement convenable. 	 Compétence 12

ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'évaluation à compléter par l'enseignant associé



Université du Québec à Trois-Rivières

BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (PROGRAMME 7090)

DLA1036 - STAGE II – SENSIBILISATION AU SECONDAIRE

Renseignements de base

Stagiaire : _____

Téléphone : _____

Niveau d'enseignement: _____

Courriel : _____@uqtr.ca

École : _____

Commission scolaire : _____

Enseignant(s) associé(s)

Nom, prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom, prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Période du stage : du _____ au _____

Informations complémentaires sur la ou les périodes supervisées (ex. : période, heure, multi-niveaux, ...)

Grille d'évaluation de l'enseignant associé

DLA1036 - STAGE II – SENSIBILISATION AU SECONDAIRE

NOTES PRÉLIMINAIRES

Ce stage met l'emphase sur six (6) des douze (12) compétences du référentiel de compétences professionnelles produit par le MELS (2004). Ces compétences sont :

- ✓ une approche culturelle des savoirs à enseigner;
- ✓ la qualité de la langue orale et écrite en anglais (et en français, s'il y a lieu);
- ✓ la conception de situations d'enseignement-apprentissage;
- ✓ le pilotage de situations d'enseignement-apprentissage;
- ✓ l'engagement dans une démarche individuelle et collective de développement personnel et professionnel;
- ✓ l'éthique et la responsabilisation dans l'exercice de la profession.

Chacune des compétences est accompagnée d'indicateurs (voir document *Balises communes* annexe 2) **auxquels se réfère l'enseignant associé pour se prononcer sur le niveau d'atteinte des compétences par le stagiaire.** Dans le cas où l'évaluation d'une compétence professionnelle s'avérerait impossible, il pourrait se révéler nécessaire de recourir à la cote N/A (ne s'applique pas)². Le recours à la cote N/A est **strictement limité et réservé aux situations exceptionnelles.**

Les attentes quant au niveau à atteindre dans le développement d'une compétence varient selon le nombre d'années de formation complétées par le stagiaire. L'enseignant associé est aussi fortement encouragé à émettre des commentaires en termes de points à maintenir et points à améliorer par rapport aux tâches accomplies par le stagiaire et par rapport aux compétences ciblées.

Une fois la grille remplie, l'enseignant associé l'achemine au responsable du cours-stage par la poste ou, de préférence, par l'intermédiaire du stagiaire.

² Par exemple, il serait impensable d'évaluer les éléments 1 et 3 de la CP #8 – aide les élèves à utiliser les TICs et propose des activités d'apprentissage TIC – dans les milieux où le stagiaire n'a pas accès aux outils nécessaires.

L'ENSEIGNANT-PROFESSIONNEL

est

« quelqu'un qui, en fonction d'un projet de formation explicité, tient compte, de manière délibérée, du plus grand nombre possible de paramètres de la situation de formation, les articule de manière critique à l'aide de théories personnelles ou collectives, envisage différentes possibilités de conduites et prend des décisions, met en œuvre ses décisions, vérifie l'adéquation de son action, la rajuste et l'adapte lorsque c'est nécessaire, tire des leçons de sa pratique » (Donnay et Charlier, 1991).

ÉCHELLE DES NIVEAUX DE COMPÉTENCE

Notes :

1. Un stagiaire qui obtient moins de C pour une compétence est considéré comme ayant des difficultés importantes.
2. La cote est un repère qualitatif. Veuillez, si besoin est, utiliser le plus (+) ou le moins (-) pour qualifier le niveau de développement d'une compétence.
3. S.v.p., ajoutez dans la case adjacente à celle de la cote attribuée, tout commentaire, point fort ou point faible pouvant justifier et soutenir votre évaluation (voir grille évaluation page suivante). Au besoin, utilisez des pages supplémentaires.
4. Rappel : pour le profil détaillé des compétences et éléments de compétence attendus en fin de stage I, bien vouloir vous référer aux *Guide des stages - Stage II – Sensibilisation au secondaire*.

a	b	c	d	e
Marqué, assuré	Très bon	En voie d'acquisition, passable	Peu développé, faible	Très peu développé, niveau minimal non-atteint
<ul style="list-style-type: none"> • Prêt à passer au stage suivant • Atteint le niveau souhaité de façon remarquable 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt à passer au stage suivant • Atteint le niveau souhaité sans faiblesses importantes / évidentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt à passer au stage suivant • Manifeste quelques lacunes ou faiblesses évidentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Manifeste des difficultés notables • Difficultés sur le plan des attitudes et/ou des relations 	<ul style="list-style-type: none"> • Manifeste une ou des difficultés majeures • Lacunes majeures en termes d'attitude et de capacités relationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • N/A 	<ul style="list-style-type: none"> • N/A 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite plus d'effort personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite un travail personnel important 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite un travail personnel majeur et soutenu
<ul style="list-style-type: none"> • N/A 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonifications procédent du court terme, avec l'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Corrections relèvent du court terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Corrections relèvent du court à moyen terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Corrections relèvent du moyen ou long terme

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Fondements	
<u>CP 1</u> : Être héritier, critique et interprète de savoirs et de culture	
a b c d e	
<u>CP 2</u> : Communiquer correctement dans la langue d'enseignement (anglais) et de travail (français)	
a b c d e	
Acte d'enseigner	
<u>CP 3</u> : Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage	
a b c d e	
<u>CP 4</u> : Piloter des situations d'enseignement-apprentissage	
a b c d e	
Identité professionnelle	
<u>CP 11</u> : S'engager dans une démarche de développement professionnel	
a b c d e	
<u>CP 12</u> : Agir de façon éthique et responsable	
a b c d e	

APPRÉCIATION GLOBALE

Après 2 semaines de stage

Éléments à maintenir pour la continuité des stages et le développement professionnel :

Améliorations souhaitées ou objectifs de développement visés pour la poursuite des stages :

Reportez ici les cotes de fin de stage pour chacune des compétences évaluées :

(Section réservée à l'UQTR)

Fondements	_____	_____		<input type="text"/>
	CP1	CP2		
Acte d'enseigner	_____	_____		<input type="text"/>
	CP3	CP4		
Identité professionnelle	_____	_____		<input type="text"/>
	CP11	CP12		

Considérant les observations et les évaluations réalisées, _____,
nom du stagiaire

Cochez les cases appropriées :

Rendement
<input type="checkbox"/> Produit un travail constant, intéressant, de façon assurée ou marquée;
<input type="checkbox"/> Produit un travail acceptable, nécessite un engagement supplémentaire pour atteindre un niveau assuré de rendement et d'efficacité en enseignement;
<input type="checkbox"/> Rencontre des difficultés dans plusieurs aspects de la tâche; ne donne pas un rendement suffisant.
Attitudes
<input type="checkbox"/> Démonstre les attitudes nécessaires pour devenir enseignant;
<input type="checkbox"/> Démonstre des attitudes minimales, gagnerait à travailler ses attitudes et/ou ses représentations professionnelles;
<input type="checkbox"/> Ne démontre pas les attitudes nécessaires pour devenir enseignant.
Rapport à l'enseignement et à l'élève
<input type="checkbox"/> Démonstre un intérêt assuré ou marqué pour l'enseignement et les élèves; possède une capacité assurée ou marquée d'entrer en relation avec les élèves.
<input type="checkbox"/> Démonstre suffisamment d'intérêt pour l'enseignement et les élèves; possède une capacité variable ou mitigée d'entrer en relation avec les élèves.
<input type="checkbox"/> Donne peu ou pas de signes d'intérêt pour l'enseignement et/ou les élèves; démontre des difficultés à entrer en relation avec les élèves.

Cote finale

À la lumière de mes observations et des évaluations réalisées, la cote finale du stagiaire pour son stage en enseignement des langues secondes correspond à :

A+ A A-

B+ B B-

C+ C C-

D+ D

E



Enseignant associé

Date

À COMPLÉTER PAR LE STAGIAIRE ET LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

Stagiaire

- J'ai pris connaissance de mon évaluation et j'ai reçu les explications appropriées.

_____
Stagiaire_____
Date

Commentaires :

Direction de l'école

- J'ai pris connaissance de l'évaluation du stagiaire.

_____
Direction de l'école_____
Date

Commentaires :

Annexe 2 : Grille d'évaluation du portfolio

NOTES PRÉLIMINAIRES

Le portfolio permet au stagiaire de réfléchir sur et d'apprendre de ses expériences de stages. À cet effet, le stagiaire communique, à l'écrit, la synthèse et l'évaluation des apprentissages réalisés en stage en prenant appui sur la description et l'analyse des observations recueillies et d'expériences vécues dans son milieu de stage eu égard aux 12 CP visées par le programme de formation. L'étudiant respecte les exigences de forme et de contenu du rapport ainsi que de qualité de la langue.

L'évaluation du portfolio du stage II met l'emphase sur 3 compétences du référentiel de compétences professionnelles produit par le MELS (2004). Ces compétences sont :

- la qualité de la langue écrite en anglais (CP2);
- l'engagement dans une démarche individuelle et collective de développement personnel et professionnel (CP11);
- l'éthique et la responsabilisation (CP12).

Note : La CP 2 est prioritaire. Une attention particulière sera portée à la qualité l'expression et des idées (cohérence, logique, argumentation, ...), de la forme (grammaire, orthographe, concordance, vocabulaire,...) et de l'utilisation exacte du lexique et des expressions connues et techniques reliées à son champ d'études.

EVALUATION CRITERIA

Clarity

Descriptions are clear. It is easy to identify what is being described
Text is easy to read; flow of ideas is smooth; transitions are easy to follow

Completeness

Answers are complete, with all essential elements included

Appropriateness, coherence and logic

Logical connections based on topic covered.
No contradictions

Reflection and understanding

Applies theory to practice
Shows evidence of reflection and understanding
Documents are referred to in informed and appropriate ways
Adopts a responsible and ethical attitude

Quality of language

Grammar, syntax, vocabulary, sentence structure, ...

Portfolio Evaluation Grid

1. Completeness and organisation of required elements		/10
o	Required elements	[]
o	Clear organisation: table of contents, clearly laid out and labelled sections	[]
o	Style (MLA or APA)	[]
2. Argumentation		
2.1. Introduction		/5
	Clarity	
	Completeness	
	Appropriateness, logic	
2.2. Description of milieu		/10
	Clarity	
	Completeness	
	Reflection and understanding	
	Responsible and ethical attitude	
2.3. Case descriptions and analysis		/15
	Clarity	
	Completeness	
	Coherence, appropriateness, logic	
	Quality of reflection and understanding of documents referred to	
	Responsible and ethical attitude	
2.4. Implementation of lesson plans		/15
	Clarity	
	Completeness	
	Coherence (with MELS program)	
	Responsible and ethical attitude	
2.5. Evaluation of practicum		/20
	Clarity	
	Completeness	
	Coherence, appropriateness, logic	
	Quality of reflection and understanding of documents referred to	
	Responsible and ethical attitude	
2.6. Conclusion		/5
	Clarity	
	Completeness	
	Appropriateness, logic	
	Responsible and ethical attitude	
2.7. Quality of language (-.25/mistake)		/20
	Grammar, syntax, exactness of vocabulary, sentence structure, ...	

Mistake count

--

TOTAL :

/100

Annexe 3 : Code de déontologie des stagiaires en enseignement



Université du Québec à Trois-Rivières
Direction de la formation pratique des maîtres

Code de déontologie des stagiaires en enseignement

PRÉAMBULE

Le stagiaire en enseignement, tout comme l'enseignant en exercice, accomplit un travail d'influence dans le développement intégral des élèves et l'émergence des valeurs qui les guideront. **Il représente un modèle tant pour les élèves que pour la société dont il doit refléter les valeurs de par ses gestes, ses paroles et son attitude tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution.**

Tout comme l'enseignant en exercice, le stagiaire a une responsabilité morale et professionnelle envers les élèves, les collègues de travail, les parents, les institutions d'éducation et la société. Il doit donc agir dans le respect des principes fondamentaux d'équité, de confidentialité et de solidarité, et accomplir les devoirs explicités dans le présent code.

1. Devoirs envers les élèves

Le stagiaire doit :

- Accueillir les élèves et éviter toute forme de discrimination à leur égard fondée notamment sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la religion, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, la condition sociale, la grossesse, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
- Créer et mettre en place les conditions psychopédagogiques et didactiques favorables à l'apprentissage et à la réussite des élèves.
- S'assurer du caractère professionnel de ses relations et de ses interventions, lesquelles doivent être limitées au lieu de stage et se faire en groupe ou en présence d'autres adultes.
- Agir avec justesse et compréhension dans le respect de la dignité et l'intégrité des élèves.
- Aider les élèves à développer des comportements en accord avec les valeurs de l'école visant notamment la construction d'un monde plus démocratique, pacifique, écologique et solidaire.
- Signaler à l'enseignant associé ou à l'autorité responsable de l'institution tout cas potentiel d'abus sexuel, physique et psychologique.

- Maintenir confidentiels tous les renseignements recueillis sur les élèves.
- Obtenir les autorisations écrites de l'élève et du parent ou du détenteur de l'autorité parentale selon la procédure en vigueur dans l'institution avant de procéder à toute forme d'enregistrement d'une intervention auprès des élèves.
- Employer, lorsque nécessaire, les documents, renseignements ou données nominatives obtenus uniquement dans le cadre de son stage et remettre au superviseur universitaire tout enregistrement fait ou obtenu qui met en jeu les élèves.

2. *Devoirs envers les parents, détenteurs d'autorité parentale*

Le stagiaire doit :

- Être à l'écoute des parents ou détenteurs de l'autorité parentale et donner des conseils d'un point de vue professionnel dans l'intérêt de l'élève.
- Reconnaître le droit des parents à la consultation par le biais des moyens reconnus sur le bien-être et les progrès de l'élève.
- Informer les parents ou le détenteur de l'autorité parentale de l'enseignement donné et du suivi scolaire de l'élève.
- Respecter la vie privée de la famille et traiter les renseignements recueillis de façon confidentielle.
- Faire preuve d'ouverture, de respect et de courtoisie dans ses relations et communications avec les parents.

3. *Devoirs envers les collègues de travail et la profession*

Le stagiaire doit :

- Respecter la vision d'enseignement et les compétences de l'enseignant associé et des intervenants de l'institution.
- Chercher et proposer une collaboration avec l'enseignant associé, les autres intervenants de l'institution et les différents partenaires.
- S'ouvrir aux points de vue des autres collègues et les respecter.
- Favoriser des relations harmonieuses avec les collègues.
- Obtenir le consentement écrit des collègues avant de conserver ou d'utiliser leur matériel.
- Avoir des comportements, des attitudes et des propos, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution, qui préservent la crédibilité, l'image et les valeurs de la profession enseignante et du système d'éducation.

4. *Devoirs envers les institutions d'éducation*³

Le stagiaire doit :

- Respecter les règlements, politiques, objectifs et valeurs des institutions et travailler à les appliquer.
- Respecter les responsabilités, les modalités et le rôle décrits dans le guide de stage.
- Respecter le code de vie (tenue vestimentaire, horaire, etc.) en vigueur dans l'établissement d'enseignement qui l'accueille.
- Respecter les règles collectives de bonne conduite et du bon ordre à l'intérieur et à l'extérieur de la classe ou de l'école; et travailler à instaurer un climat de respect propice à l'étude et à la communication.
- Utiliser un langage oral et écrit de qualité, que ce soit dans son enseignement ou dans tout autre contexte de communication avec les personnes oeuvrant dans les institutions.
- Respecter la confidentialité de tout rapport ou document institutionnel.
- S'abstenir de diffuser auprès des élèves, du personnel de l'école ou du personnel de l'université, des informations pouvant porter préjudice à une ou plusieurs institutions ou aux personnes et ressources y oeuvrant.
- Respecter les biens des institutions et ne pas les utiliser à son profit ou à son usage personnel.
- S'abstenir de toute sollicitation directe ou indirecte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions, de faveurs, services ou avantages pour lui ou pour une autre personne.
- Présenter, à la demande des autorités pédagogiques, les méthodes, les outils et les orientations psychopédagogiques et didactiques sur lesquels il fonde ses activités d'enseignement.
- Collaborer avec les autorités des institutions.

³ Par institutions d'éducation, nous entendons les écoles, les commissions scolaires, l'université d'attache, et plus largement les autres universités et le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS).

5. *Devoirs envers la société*

Le stagiaire doit :

- Favoriser le respect des droits humains et des libertés fondamentales.
- Promouvoir les valeurs de la société démocratique, notamment le respect de l'autre, la liberté, l'égalité, l'intégrité, le travail et la recherche de la vérité.
- Favoriser les activités qui développent un esprit communautaire et un sentiment d'appartenance à la collectivité.
- Présenter, par ses paroles et ses gestes, une image de respect des lois et règlements qui protègent le bien-être des élèves, de leur famille et la communauté.

Juin 2006

Annexe 4 : Éthique relative au lien de parenté

Éthique relative au lien de parenté

La ou le stagiaire reconnaît que pour assurer le plus d'objectivité possible dans la relation entre l'enseignante ou enseignant associé et la ou le stagiaire, aucun jumelage ne doit se faire s'il existe un lien privilégié (de parenté ou autre) entre les deux. On entend par lien de parenté, toute personne qui serait la ou le conjoint de fait du stagiaire, le père, la mère, le frère, la soeur, l'oncle, la tante, le conjoint de fait qui cohabite avec le père ou la mère de la ou du stagiaire, ainsi que les enfants dudit conjoint de fait. Pour la même raison, aucun jumelage ne doit se faire s'il existe un tel lien privilégié entre la ou le stagiaire et un membre de la direction de l'école, sauf si la ou le stagiaire est en mesure de démontrer qu'un tel lien n'est pas préjudiciable en raison, par exemple, de la taille de l'école, de l'absence de rapports hiérarchiques entre le membre de la direction et l'enseignante ou enseignant associé, etc.

La ou le stagiaire s'engage à :

Porter à la connaissance de son agente ou agent de stage tout lien privilégié susceptible d'entacher l'objectivité de sa relation avec son enseignante ou enseignant associé ou avec la direction de l'école où le stage est effectué.